

## PRÉAMBULE

La MAT est un centre de ressources en matières et matériaux répondant aux besoins des professionnels. Lieu d'échanges et de connexions entre les industriels/fabricants de matériaux, les métiers de la création, les maîtres d'ouvrages, et les écoles. La MAT propose différentes prestations adaptées aux besoins de ses abonnés utilisateurs. La mission première de La MAT est de rassembler dans sa matériauthèque et sur sa base de données des matières naturelles et innovantes, de les valoriser et de les faire connaître auprès de ses utilisateurs.

La MAT est conçue comme une agence de conception permettant aux créateurs de trouver des produits, des matières pour la réalisation de nouveaux projets. En s'abonnant, ils profitent des lieux en accès illimité sur rendez-vous, découvrent, touchent, manipulent les échantillons et peuvent obtenir les coordonnées directes du commercial et/ou du prescripteur représentant l'industriel, accéder à la base de données sur place et à distance.

La MAT s'engage à être uniquement un guide auprès des utilisateurs, d'être le lien entre l'industriel adhérent et l'abonné. Le fonctionnement de MAT est financé par la vente d'abonnements aux concepteurs, d'adhésions aux fabricants, de réservations d'espace de travail et de réunion, de missions de recherches de produits et d'ateliers.

Les comportements visant à détourner La MAT de ses objectifs d'objectivité, de qualité de services et de présentations aurait pour conséquence de pénaliser l'ensemble de ses adhérents et de ses abonnés. C'est pourquoi toute adhésion nécessite l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées ci-dessous :

## DEFINITIONS

Les mots ou expressions suivantes doivent être compris selon la définition qui leur est assignée ci-dessous :

- Adhérent / Industriel : désigne le fabricant, ou l'entreprise avec un savoir-faire technique, toute personne physique ou morale ayant accepté les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation des services de La MAT et ayant rempli la fiche de renseignements.
- Abonné / Utilisateur : désigne tout concepteur/prescripteur qui consultera les échantillons fournis par les fabricants.
- Client / visiteur : désigne aussi toute personne qui désire réserver des espaces de réunion, l'espace entier, et profiter des services et animations de La MAT.
- Prestation : service payant proposé par La MAT destiné à ses clients.
- Référencement : acte d'enregistrer dans la base de données informatique et physique un produit (matériau, procédé ou système).

## OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions d'adhésion des fabricants, présentant leurs produits, et la fourniture de prestations de services proposés, en contrepartie du paiement de l'adhésion à La MAT.

## ARTICLE 1 - Opposabilité

Toutes demandes de prestations de LA MAT (le référencement des échantillons, les adhésions, les réservations), impliquent l'acceptation entière des présentes conditions générales de ventes.

A titre exceptionnel, La MAT pourra apporter des dérogations écrites aux présentes conditions générales. Les informations des documents de communication sont données à titre de renseignements et n'ont pas de valeur contractuelle.

La MAT se donne le droit de modifier les contenus des prestations sans obligation de les appliquer à celles déjà vendues.

## ARTICLE 2 - Commandes

### 2.1 DEVIS

La MAT fournit au client un devis détaillant les conditions de la prestation envisagée comportant toutes les informations pour la pleine information du client. La signature du devis vaut commande. Seuls les devis comportant le paraphe de l'adhérent ou de son représentant sur chaque page du bon de commande, ou du devis, et des conditions générales, une date et une signature seront acceptées. Toute commande signée de l'adhérent portant sur une ou plusieurs prestations dont les caractéristiques et le tarif sont décrites au devis transmis au préalable à l'industriel ou représentant vaut engagement ferme et définitif et acceptation des conditions générales de l'adhésion et des prestations de services. Le contrat est conclu à la date de réception par La MAT du devis signé par le client.

### 2.2 MODIFICATION DE LA COMMANDE

Les commandes étant fermes et définitives, toute demande de modification par le client doit être soumise à l'acceptation de La MAT. La MAT se réserve le droit de répercuter au fabricant tout frais qui lui sera imputé par le tiers et généré par la modification de la commande. Le fabricant dispose d'un mois de préavis pour résilier sa commande.

### 2.4 RESILIATION DE L'ADHESION

Le fabricant dispose de deux mois de préavis pour ne pas reconduire son adhésion.

**Il sera livré un code personnel permettant l'accès au site**

## ARTICLE 3 - Durée

La durée de l'adhésion, généralement de 1 an, est indiquée sur le devis et la fiche de renseignement. Sauf reconduction de l'adhésion par le fabricant, les login et mot de passe sont désactivés à la date anniversaire de l'adhésion à La MAT.

## ARTICLE 4 – PRESTATIONS DE LA MAT

### 4.1 ADHESION

Pour adhérer il est nécessaire de remplir la fiche de renseignements et de régler la somme due. Les adhésions sont nominatives, les clients s'engagent à ne pas diffuser leurs codes d'accès à quiconque.

Tout adhésion implique l'acceptation sans condition des présentes conditions générales de vente.

### 4.2 RÉFÉRENCIEMENT DES ÉCHANTILLONS

Le fabricant doit mettre à la disposition de la MAT les échantillons en 3 exemplaires de chaque produit/collection au format défini avec la MAT, ainsi que les produits ou matériels si nécessaires à la présentation de l'échantillon, et ce pour chaque référence soumise au référencement. La MAT se réserve le droit de redimensionner, découper, percer ou coller les échantillons fournis. Le

fabricant s'engage à compléter la fiche de renseignement et fiche produit officiel de La MAT qu'il peut obtenir sur simple demande, pour chaque échantillon fourni, il garantit l'exactitude des informations qu'il donne. Il devra fournir les mises à jour des informations si cela est nécessaire. En cas de litiges dus à ces informations, le fabricant sera le seul responsable. Il est également responsable des mises à jour de ses échantillons présentés suivant l'actualité de sa production.

La livraison a lieu dans les locaux de La MAT, sauf en cas de stipulation écrite contraire. Elle est effectuée soit par la remise directe, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur. Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du fabricant ou son représentant.

Pour toute réexpédition, les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont facturés en sus. Les échantillons, produits et matériels voyagent à l'expédition comme à la réexpédition aux risques du fabricant ou de son représentant. La MAT ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la détérioration des échantillons, des produits ou des matériels du seul fait de l'usage ou de l'expérimentation pour lesquels ils lui ont été confiés.

Le fabricant ou son représentant en fournissant des échantillons à La MAT accepte que les informations complétées dans les fiches de renseignements soient mises à la disposition de tous les utilisateurs ayant accès à LA MAT. La MAT s'engage à mentionner dans la base de données de son site, les coordonnées du fabricant pour faciliter la mise en relation avec les utilisateurs de La MAT. La MAT s'engage aussi à mentionner le nom de l'entreprise ayant fourni les échantillons lors de toutes communications les mentionnant.

#### **4.3 COMMUNICATION DES INFORMATIONS**

Le fabricant doit transmettre à la MAT toute les informations utiles à la compréhension du matériau / collection ou système à référencer dans la base de données. Ces informations seront mises à la disposition de tous les utilisateurs ayant accès à la base de données et à la matériauthèque de La MAT. La MAT se réserve le droit de diffuser ces informations sur divers supports de communication et dans diverses manifestations. En référant sa société et son matériau / process ou système à la MAT, le fabricant est responsable des informations qu'il transmet et s'engage à communiquer à la MAT toute évolution de ces données.

#### **4.4 RESERVATION DE SALLE DE REUNION**

Elle s'effectue en fonction de sa disponibilité. La réservation s'effectue par téléphone, par email. La réservation doit mentionner l'objet et la durée prévue de celle-ci.

##### Conditions d'annulation des réservations :

Grande salle de réunion si la durée de réservation est supérieure à 2 heures.

Annulation sans frais 48 heures à l'avance.

50 % de la somme due si annulation moins de 24 heures avant la date.

100% de la somme due si annulation le jour même.

La mise à disposition des locaux

Annulation sans frais 20 jours à l'avance.

50 % de la somme due si annulation moins 10 jours avant la date.

100% de la somme due si annulation moins d'une semaine avant le jour même.

#### **4.5 VITRINES**

La réalisation d'une vitrine sera une conception de La MAT, à cette occasion le fabricant adhère à l'opportunité de présenter une large gamme de produits en dehors de ceux référencés. La mise en valeur du produit/collection/système nécessite un temps minimum à planifier entre le fabricant et La MAT pour la conception, la récupération des échantillons, la préparation, l'installation puis la mise en ligne.

##### Conditions d'annulation d'une vitrine :

Annulation sans frais 20 jours à l'avance.

50 % de la somme due si annulation moins 10 jours avant la date.

100% de la somme due si annulation moins d'une semaine avant le jour même.

#### **4.5 LIEU D'UTILISATION**

La présentation des échantillons installés par La MAT est uniquement prévue pour une utilisation dans les locaux de La MAT. Ils ne sont ni prêtés, ni donnés aux utilisateurs hors des locaux.

#### **ARTICLE 5 PRIX**

Le fabricant contracte une adhésion annuelle à tacite reconduction pour une durée indéterminée. Les prix sont garantis pour la durée de l'adhésion, sauf augmentation du taux légal de TVA qui entraînerait leurs révisions automatiques et proportionnelles.

Les prix peuvent faire l'objet d'une révision par La MAT à tout moment. Celle-ci s'engage à en informer l'adhérent par tout moyen utile. La modification des prix est sans incidence sur les adhésions en cours. Elle s'applique en revanche à toute nouvelle souscription intervenant après son entrée en vigueur. Tout renouvellement d'adhésion pourra donner lieu à une modification de tarification. La MAT s'engage à notifier tout changement de tarif au Client avec un préavis d'au minimum deux mois.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement de l'adhésion annuelle s'effectue par chèque ou virement. La MAT n'offre pas de possibilité d'escompte.

Les factures relatives à des prestations ponctuelles sont réglées. Le paiement est dû dès réception de la facture par l'adhérent émise par La MAT.

#### **ARTICLE 7 - RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT**

La MAT, en cas de retard de paiement pourra suspendre les commandes en cours sans préjudice.

#### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITE**

Le contenu de la matériauthèque et de la base de données de La MAT est réalisé pour aider au choix de matières et de matériaux dans la conception.

La MAT dégage toute responsabilité des services apportés des fabricants.

La MAT est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels, qu'elle pourra présenter à l'abonné. La MAT n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services des fabricants. Elle n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre l'abonné et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre l'abonné et un quelconque professionnel avec lequel l'abonné entrerait en contact par l'intermédiaire de La MAT, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

La MAT ne peut être tenue responsable des informations collectées auprès des industriels, d'erreur ou d'omission de ces informations, de toute perte ou dommage consécutif à l'utilisation des informations fournies par le biais de La MAT.

Avril 2020

La MAT RCS Nantes 835 302 670 – 24 rue de la Mitrie – 44 000 Nantes – tel : 02 85 52 86 10

La MAT n'est responsable que du contenu qu'elle a elle-même édité.

La responsabilité de La MAT ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Défaillance technique ou informatique. Défaut de compatibilité du site avec un matériel ou logiciel quel qu'il soit.
- Survenance de dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles résultant des difficultés d'utilisation du site ou de ses services ou d'une erreur de l'utilisateur lors de l'utilisation du site ou de ses services.
- Manque de fiabilité ou défaut de sécurisation des informations circulant sur le réseau internet.
- Utilisation illicite du site, sans que La MAT en ait pris dûment connaissance au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à la protection des personnes physiques à l'égard de traitement de données à caractère personnel.

L'Utilisateur est responsable de :

- la protection de son matériel et de ses données
- l'utilisation qu'il fait du site de La MAT ou de ses services
- tout manquement de sa part aux présentes conditions générales d'utilisation et de vente.

L'Utilisateur reconnaît notamment qu'il porte l'entière responsabilité du choix, de l'utilisation, de l'interprétation et de la personnalisation du document établi et fourni par les fabricants sur le site.

L'adhérent a connaissance que le site de La MAT ne fournit que des conseils techniques établis par les et en conséquence que l'utilisation des informations fournis sur la base de données ne saurait ni être assimilée, ni se substituer à une consultation d'agence de conception.

Aussi, pour toute question d'ordre tarifaire et/ou de mise en œuvre technique, réglementaire, l'Utilisateur est informé qu'il devra s'adresser au contact représentant le fabricant, à des professionnels compétents et dûment habilités par la loi à effectuer des prestations de conseils liés aux produits présentés.

#### **ARTICLE 9 - PROPRIETE ET RESERVE DE PROPRIETE**

La MAT est le seul et unique propriétaire et titulaire des droits d'exploitation, de son système de classification, et de sa base de données physique et informatique.

La MAT est soumise au code de la propriété intellectuelle en vertu duquel La MAT dispose du droit d'auteur sur tout le contenu de son site (images, photos, textes, vidéos, documents téléchargeables...).

Toute reproduction ou la représentation de tout ou partie de son site, sur quelque support que ce soit, est donc formellement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de la part de La MAT.

Si des poursuites devaient être nécessaires pour le maintien de ces droits, le droit applicable est le droit français. En cas de litige, les tribunaux français sont les seuls compétents.

#### **ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITE**

L'adhérent certifie que toutes les informations fournies dans la fiche de renseignements sont exactes, concernant notamment son statut, son activité, ses coordonnées, ou les informations recueillies sur sa société. L'adhérent s'engage à informer La MAT de toute modification portant sur ces informations.

#### **ARTICLE 11 - PROTECTION DES MARQUES**

La dénomination de La MAT, les logos et les marques lui appartenant bénéficient d'une protection nationale ou internationale. Leur usage sans autorisation sera considéré comme abusif et fera l'objet de poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 12 - LEGISLATION - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent contrat sera régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par la loi française. Tout différent découlant de ce contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

#### **ARTICLE 13 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE**

La MAT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Ventes, après en avoir informé préalablement l'adhérent, en introduisant les modifications directement dans les Conditions Générales d'Utilisations figurant sur le site. L'utilisation du Service par l'Utilisateur emporte acceptation des Conditions Générales de Service ainsi modifiées.

#### **ARTICLE 14 - ASSURANCES**

La MAT se dégage de toute responsabilité en cas de vol, détérioration dû à un quelconque dégat subi par un tiers ou évènement accidentel tel que incendie, déflagration des locaux.

#### **ARTICLE 15 - ACCES, NAVIGATION ET CONTACT**

L'accès, l'utilisation, les abonnements sont réservés aux personnes morales et aux personnes physiques majeures et capables. La MAT pourra à tout moment suspendre, limiter ou interrompre son site afin de procéder à des mises à jour ou des modifications de son contenu. La MAT n'est pas tenue responsable des interruptions de connexions et des conséquences qui peuvent en découler pour les abonnés et les adhérents ou pour un tiers. L'adhérent s'engage à un usage strictement personnel du site et, en tout état de cause, à ne pas utiliser le site, son contenu et ses services, à des fins illicites mais aussi à des fins commerciales, publicitaires ou de spams.

#### **ARTICLE 16 LICENCE ET LOGIN**

Le droit d'utilisation du code d'accès à la base de données est personnel à l'adhérent. L'adhérent s'interdit de céder ou transférer le bénéfice de l'accord conclu, sans l'accord préalable et écrit de La MAT. Dans le cadre de la procédure d'adhésion, l'adhérent choisit un mot de passe qui lui permet d'accéder aux services exclusivement réservés aux adhérents. L'adhérent s'engage à préserver la confidentialité de son login et de son mot de passe afin d'éviter toute utilisation non autorisée par un tiers. Toute utilisation du code d'accès par le biais de ce mot de passe est réputée effectuée par l'adhérent.

#### **ARTICLE 17 NULLITE**

La nullité d'une ou plusieurs des clauses des présentes n'entraîne pas la nullité de l'ensemble de ces conditions générales d'utilisation et de vente. Les clauses non nulles continueront à produire leurs effets.

#### **ARTICLE 18 REGLEMENTS DES DIFFERENDS**

Tout litige survenant entre les parties relatives à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la fin du Contrat est soumis au Tribunal de Commerce de Nantes.

Avril 2020

La MAT RCS Nantes 835 302 670 – 24 rue de la Mitrie – 44 000 Nantes – tel : 02 85 52 86 10

Les présentes conditions d'adhésion et d'utilisation constituent un accord légal entre vous et la SAS La MAT. Vous devez accepter intégralement tous les termes, conditions, et mentions d'avertissement contenus dans ce document, en vue d'accéder à La MAT et de les utiliser.

### **Conditions spécifiques à la vente de publications**

#### **LIVRES-OBJETS**

##### **ARTICLE 19 - RESPONSABILITE**

La MAT est déchargée de toute responsabilité quant à l'utilisation du contenu des ouvrages qu'il revend. Pour les publications qu'il édite, la responsabilité de La MAT est déchargée en cas de toute utilisation de leur contenu non conforme aux règles de l'art en vigueur.

##### **ARTICLE 20 - PRIX**

La MAT respecte la loi française 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique pour les livres récents, qui limite à 5% la remise possible sur le prix public TTC fixé par l'éditeur.